



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.8/2004/13  
18 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail pour le développement  
de l'industrie et de l'entreprise

Cinquième session, 12 et 13 février 2004  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**ORIENTATIONS FUTURES ET PROPOSITIONS  
D'ACTIVITÉS NOUVELLES**

1. À sa réunion du 9 septembre 2003, le bureau du Groupe de travail a examiné les nouvelles orientations que pourraient prendre ses activités et proposé de regrouper à l'avenir celles-ci autour des rubriques ci-après:

A. Développement industriel

- Restructuration industrielle et politique industrielle
- Facteurs et conditions de la compétitivité
- Développement industriel durable
- Gouvernement de l'entreprise
- Responsabilité sociale de l'entreprise

B. Économie du savoir

- Politiques de l'innovation et de la technologie

- Politique et cadre réglementaire des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Analyse des conditions du développement d'une économie du savoir et de l'état de préparation des pays à un tel développement
- Stratégies de développement d'une économie du savoir
- Commercialisation des droits de propriété intellectuelle et exploitation de ces droits aux fins du développement économique

C. Développement de l'entreprise

- Cadre juridique, principes directeurs et mesures de soutien à l'entrepreneuriat et aux PME
- Pratiques optimales de développement de l'entreprise dans la région de la CEE
- Entrepreneuriat féminin
- Entrepreneuriat des jeunes
- Systèmes et méthodes de gestion pour PME.

2. À divers degrés, le Groupe de travail s'est déjà occupé dans le passé de la plupart des éléments de programme susmentionnés. Le «gouvernement de l'entreprise» et la «responsabilité sociale de l'entreprise» sont en revanche deux nouveaux domaines dans lesquels le Groupe de travail n'a pas d'expérience.

3. Si le Groupe de travail adopte les modifications au programme de travail proposées, en l'occurrence l'inscription de l'élément de programme sur le gouvernement de l'entreprise, il voudra peut-être demander au secrétariat d'interroger les États membres et d'autres parties intéressées afin de recenser les questions d'actualité connexes. À partir de là, il définirait les principaux domaines dans lesquels la CEE pourrait apporter une contribution. Un de ces domaines pourrait être la relation entre les dirigeants d'entreprise, les institutions financières et les actionnaires.

4. À sa réunion de septembre, le bureau a également convenu que si la CEE décidait d'entreprendre des travaux dans le domaine de la «responsabilité sociale de l'entreprise», elle devrait s'intéresser aux aspects environnementaux d'une telle responsabilité et le Comité CEE des politiques de l'environnement devrait être le chef de file de cette activité. Le Groupe de travail voudra peut-être réfléchir aux modalités de sa contribution à ces travaux.

5. Le bureau a demandé au Groupe de travail d'adresser des observations au secrétariat au sujet des propositions d'orientations futures avant le 1<sup>er</sup> décembre 2003. Il a également chargé le secrétariat d'élaborer la présente note en tenant compte à la fois de ses propositions susmentionnées et des observations des États membres.

6. À la date indiquée, le secrétariat avait reçu une observation concernant les propositions du bureau émanant du Gouvernement de la Fédération de Russie. Ce dernier proposait d'inscrire au futur programme de travail du Groupe de travail les questions ci-après:

- Le soutien aux petites entreprises: un instrument de la restructuration et de l'innovation industrielle;
- Les mécanismes d'aide de l'État aux industries exportatrices à forte valeur ajoutée et aux industries de pointe.

7. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a indiqué que ces activités pourraient être menées par l'Équipe de spécialistes de la restructuration industrielle, avec l'aide du conseiller régional sur l'entrepreneuriat et les PME.

8. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner les propositions de modification au programme de travail et se prononcer à leur sujet. S'il décide d'ajouter de nouveaux éléments de programme à ceux déjà inscrits, il devrait envisager de supprimer certains de ces derniers.

-----